

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

2020 – 79 SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION DE MANAGEMENT DE L'ENERGIE (SIME) ENTRE LE SYDELA, LE SIEML ET LE TE53

L'an deux mille vingt, le Jeudi 3 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 26 novembre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé – pouvoir donné à Mme Fabienne LE HENO)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Madame Fabienne LE HENO, déléguée du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (suppléante votante)
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 03 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201203-2020-79-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2019-61a du Comité syndical du 19 décembre 2019 relative au lancement d'un marché de mise à disposition d'un « système d'information de management de l'énergie » (SIME),

Considérant que le SYDELA souhaite développer les missions d'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie,

Considérant que pour atteindre cet objectif, le SYDELA souhaitant se doter d'un outil informatique performant pour suivre ces consommations, a lancé un marché ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition par le SYDELA d'un système d'information de management de l'énergie (SIME), pour une durée minimale de 4 ans, renouvelable,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) et le Territoire d'Energie Mayenne (TEM) intéressés par l'utilisation d'un tel outil,

Considérant que la convention a pour objet la mise à disposition par le SYDELA au SIEML et au TEM, une solution informatique de suivi énergétique répondant aux objectifs suivants :

- Le suivi des groupements d'achat d'électricité et de gaz et notamment la facturation,
- La mise à disposition pour les collectivités d'un outil de suivi de leurs dépenses énergétiques,
- La mise à disposition des conseillers en énergie d'un outil permettant la réalisation de bilans énergétiques pour les communes bénéficiant d'un accompagnement « maîtrise de l'énergie »,
- La création d'un observatoire régional des consommations énergétiques des collectivités.

Considérant que le marché public a été attribué au groupement conjoint DEEPKI / AEC, pour un montant global forfaitaire de 200 000 € HT,

Considérant qu'il est prévu par la convention que le SIEML et le TEM auront un accès garanti à la solution via le prestataire retenu par le SYDELA, il est proposé une répartition des coûts comme suit :

Passation du marché (coûts internes au SYDELA en € TTC) :

SIEML	1 000 euros
TEM	1 000 euros

Initialisation et mise à disposition de la solution :

	A1	A2	A3	A4	TOTAL HT	TOTAL TTC
SYDELA	39 000,00 €	19 500,00 €	9 750,00 €	9 750,00 €	78 000,00 €	93 600,00 €
SIEML	39 000,00 €	19 500,00 €	9 750,00 €	9 750,00 €	78 000,00 €	93 600,00 €
TEM	22 000,00 €	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	44 000,00 €	52 800,00 €
TOTAL / AN	100 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	200 000,00 €	240 000,00 €

Le Comité décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **D'approuver la répartition des coûts de l'outil SIME entre le SYDELA, le SIEML et la TEM,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention relative à la mise à disposition d'un système d'information de management de l'énergie (SIME).**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

